Les rencontres Incos
2016-2017

Faire une demande de rencontre

À partir du 01 septembre 2016, vous pouvez faire une demande de rencontre d'auteur, illustrateur ou traducteur.
Sur notre site Internet, dans la partie *Animations / Rencontres*, vous recherchez les auteurs, illustrateurs et traducteurs susceptibles de se déplacer dans votre département, pour le(s) niveau(x) qui vous intéresse(nt).
Les résultats de recherche vous indiquent le nom des intervenants, leur région de résidence et leurs souhaits et / ou contraintes : veillez à bien prendre connaissance de leurs commentaires avant de les contacter.
À partir de cette interface de contact, vous envoyez un message à l'auteur, illustrateur ou traducteur que vous souhaitez rencontrer ; soyez aussi précis que possible dans la description de votre projet (niveaux et nombre de classes, lieu(x) de la rencontre, périodes et dates envisagées, etc.)

Conseils Incos
N'hésitez pas à suggérer plusieurs dates ou périodes, vous maximiserez vos chances de voir la rencontre aboutir. Par contre, si vous ne souhaitez faire qu'une rencontre, ne contactez qu'un auteur à la fois.

Votre demande sera automatiquement transmise à l'intervenant concerné qui étudiera votre proposition. Si sa réponse est favorable, vous pourrez organiser sa venue directement avec lui (horaires d'intervention, nombre de lecteurs présents, déroulé de la manifestation…).

Attention !

- Les rencontres sont exclusivement réservées à nos adhérents.
  Cependant, l'adhésion au prix n'implique pas automatiquement la venue d'un intervenant. Les auteurs, illustrateurs et traducteurs font au mieux en fonction de leurs disponibilités, mais malgré tous leurs efforts, il se peut que votre demande ne puisse aboutir.
  Les comités sélectionnent les livres selon leur qualité littéraire et non en fonction des disponibilités de leurs auteurs.

- Si besoin, l'Association des Incorruptibles peut s'occuper de rédiger une convention et d'établir une facture pour la rencontre (uniquement pour les intervenants possédant un n°Agessa ou n°Siret).
  NB : Il n'y a aucune obligation de passer par une convention tripartite avec les Incorruptibles. Votre structure peut tout à fait passer en direct avec l'intervenant.

Si vous souhaitez passer par une convention tripartite entre votre structure, l'auteur et l'Association des Incorruptibles, **il faudra dans ce cas nous en faire la demande au moins 2 mois avant la date prévue pour la rencontre**.

La convention

La convention est un document contractuel qui engage votre structure, notre association et l'auteur. Elle reprend point par point les modalités de l'intervention qui permettront la facturation de la prestation, notamment :

- **Le montant TTC de la rencontre :** 250 € pour une demi-journée et 414 € pour une journée complète. Ces tarifs sont fixés par la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse (http://la-charte.fr/le-metier/rencontres/article/les-tarifs-des-rencontres)
- **Les frais annexes liés au déplacement de l'auteur** : ils sont entièrement à la charge de votre structure. L'auteur n'a pas à avancer les frais.
    - **Le transport :**
      Pour un déplacement en train ou en avion, **vous devez acheter les billets et les envoyer directement au domicile de l'auteur** au minimum une semaine avant le début de l'intervention.
      Les tickets de métro, bus, tram, RER peuvent être avancés par l'auteur avec son accord ; les frais seront alors ajoutés au montant TTC de la rencontre.
      Pour un déplacement en voiture, le trajet aller / retour vous est facturé à hauteur de 0,30 centimes par kilomètre auxquels s'ajoutent les frais de péages. Les frais sont avancés par l'auteur et ajoutés au montant TTC de la rencontre.

Conseil Incos : Pour acheter les billets de train, vous pouvez éventuellement passer par certaines agences de voyage, cela vous permettra de régler par mandat administratif.

    - **La restauration et l'hébergement :**
      Ils sont à prévoir et à prendre en charge notamment lorsque l'auteur vient de loin et qu'une arrivée la veille s'impose.

Conseil Incos : N'hésitez pas à vous associer aux structures proches de chez vous, afin de partager et ainsi réduire les frais de déplacements.

Pour faire une demande de convention, vous pouvez vous rendre sur la page http://www.lesincos.com/rencontre.html et cliquer sur le formulaire de demande de convention à droite (accessible à partir du 03 octobre 2016).

Une fois la convention rédigée, elle vous sera envoyée par mail dans les 48h. Vous devez ensuite nous retourner signés le nombre d'exemplaires mentionné. Chaque partie recevra en dernier lieu un exemplaire signé par toutes les parties.

Facturation et rémunération de l'intervenant

Dans la semaine qui suit la rencontre, vous recevez la facture de l'intervention de l'auteur. Le montant correspond à celui indiqué sur la convention. Lorsque nous percevons votre règlement, nous nous acquittons des déclarations sociales pour le compte de l'auteur avant de lui reverser le montant de sa prestation.
Pour les rencontres qui ont lieu en juin, le règlement doit se faire avant les vacances scolaires.

Pour toutes questions ou informations complémentaires, vous pouvez contacter Aurore Sciacca à a.sciacca@lesincos.com ou 01.44.41.97.26